

# COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 14 avril 2025

Date de convocation : 08/04/2025

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 017-211700869-20250414-D20250414\_30-DE



Délibération N° 2025/03/030

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Quorum : 14

**OBJET : URBANISME – CESSION DE LA  
PARCELLE ZA 262 LIEU-DIT LES BRANDES**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, MORAUD Laurent, WATTEBLED Stéphane, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : MONTALESCOT Eveline pouvoir à GRELET Annie, GAUDIN Christine pouvoir à ALIGANT Sylvie, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, FOURNALES Sandrine pouvoir à DAVID Claudia, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à CARTON Jean-Pierre.

Excusés : LATOUCHE Céline, Le MENI Nadège, GUERIN Florian.

Secrétaire de séance : CARTON Jean-Pierre.

Par délibération en date du 6 juin 2024, le conseil communautaire de Saintes- Grandes Rives- L'agglo s'est prononcé pour approuver la déclaration de projet « Les Brandes » emportant mise en compatibilité n°1 avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chaniers afin de développer et restructurer la zone d'activités économiques des Brandes, accueillir de nouvelles entreprises et renforcer les activités existantes. La déclaration de projet s'accompagne aussi d'une volonté de réorganiser la circulation sur l'ensemble de ce secteur.

Il est proposé au conseil municipal la cession de la parcelle ZA 262 située dans la zone d'activité à la communauté d'agglomération de Saintes- Grandes Rives- L'agglo, en vue de la rattacher à la zone communautaire, dans le cadre d'un projet d'extension de la zone d'activité existante. Ce projet relève de la compétence développement économique de l'agglomération.

Cette parcelle accueille actuellement un bassin d'orage positionné dans le périmètre du projet soumis à une orientation d'aménagement et de programmation (AOP) inscrite dans le PLU de la commune. Elle est au centre de la zone d'activité des Brandes dont la partie Est reste à aménager. Les parcelles avoisinantes s'inscrivent aussi dans le périmètre d'une OAP projetant l'extension de la zone.

Le Service des domaines a procédé à l'estimation du terrain (avis n° 2025-17086-15602).

Il est donc proposé la vente de la parcelle ZA 262 classée en zone AUy à la CDA de Saintes d'une surface de 2000 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique (contenance fiscale). Il s'agit d'une opération d'intérêt général (voir Article 9 de l'avis des domaines).

Saintes- Grandes Rives- L'agglomération prendra à sa charge les frais de notaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la cession de la parcelle cadastrée section ZA 262 à l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire ou le premier adjoint à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

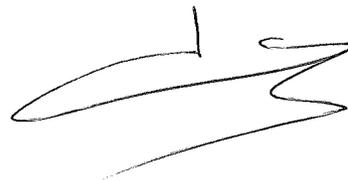
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Jean-Pierre CARTON



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en sous-préfecture et  
publication ou notification le

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 017-211700869-20250414-D20250414\_30-DE



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 017-211700869-20250414-D20250414\_30-DE